

Mercredi 27 juin 2022

### PROPRETÉ URBAINE

## Annecy, notre propre ville

Pour rappel :

- des déchetteries  
ouvertes 6,5 jours / 7
- un ramassage tous les  
jours de la semaine des  
différents types de  
déchets
- des points d'apports  
volontaires nombreux sur  
le territoire
- une collecte sur rendez-  
vous des encombrants  
en bas de chez soi,  
moyennant 12 € (gratuit  
pour les plus de 65 ans et  
les personnes en  
situation de handicap)

En savoir plus :

[www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)

**L'amélioration de la propreté dans l'espace public, les rues, les parcs ou encore les plages est un enjeu important pour tous les habitants d'Annecy, comme pour les nombreux visiteurs. A l'approche de la saison estivale, passage en revue des principales mesures pour la propreté urbaine.**

#### Des plages sans tabac

Cette année encore, il est interdit de fumer sur les plages d'Albigny, des Marquisats et également de l'Impérial (cigarettes électroniques comprises). Cette interdiction est destinée à améliorer la propreté des plages, en supprimant les mégots. Elle permet aussi d'agir contre le tabagisme, notamment le tabagisme passif. Le Pâquier et les promenades du bord du lac ne sont pas soumis à cette interdiction.

Pour informer les fumeurs, des cendriers de vote sont installés aux abords des plages pendant la période estivale de forte fréquentation. A savoir : un seul mégot jeté par terre peut mettre 12 ans à disparaître et polluer 500 litres d'eau. Ceux qui seront jetés dans les cendriers, seront revalorisés dans une filière de recyclage qui les transformera en matière plastique.

#### Des points de collecte à proximité des plages

Afin de rendre plus confortable la piste cyclable et plus agréables les points de vue sur le lac, près de la plage d'Albigny, avenue du Petit Port, 4 points de collecte de déchets (avec dispositifs de tri pour le verre et les emballages) sont installés en bordure de voirie, sur le côté opposé au lac. Ce dispositif mis en place l'an dernier, en lien avec les services de l'agglomération du Grand Annecy, perdure pour cet été.

Les 4 points de collecte sont installés :

- sur le parking des terrains de sport
- au croisement entre l'avenue du Petit Port et la rue de Verdun
- au départ du sentier de randonnée pour le Mont Veyrier
- sur le parking situé au niveau du 33 avenue de Chavoires

#### « Annecy notre propre ville », la campagne de sensibilisation relancée

**150 tonnes d'encombrants** ont été collectés par la Ville en 2020. De ce constat est né le besoin de sensibiliser les habitants pour éviter les dépôts sauvages.

Alors que la « collecte des déchets » est une compétence de l'agglomération du Grand Annecy, les dépôts sauvages (en vieille-ville, en zones reculées ou au pied des points d'apport volontaire) sont collectés par les services de la Ville.

Une campagne de communication est déployée depuis le 21 juin, sur le thème « Annecy notre propre ville ». Elle vise à sensibiliser les habitants : dépôts sauvages, déjections canines ou encore mégots jetés n'importe où... car chacun peut contribuer à améliorer la propreté dans la ville.

